



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 23087

Texte de la question

Mme Monique Orphé attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur la problématique du port du voile lors des compétitions sportives. La compétition est un moment de respect au-delà des différences (politique, religieuse, raciale et sexuelle). Depuis la décision de la FIFA d'autoriser le port du voile dans les compétitions sportives, certaines associations (la ligue du droit international des femmes, la coordination française pour le *lobby* européen des femmes, femmes solidaires) s'inquiètent de la modification des règlements sportifs, qui créent une discrimination vis-à-vis des femmes. En avril 2012, elle a affirmé que cette décision de la FIFA allait à l'encontre des droits des femmes et mettait en danger toutes celles qui refuseraient de porter le voile. Elle souhaite qu'elle réaffirme sa position et indique les actions qu'elle compte mener pour dénoncer ces discriminations.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Orphé](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23087

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3494

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4256